

# Ascenseurs anciens : de Groote tire la sonnette d'alarme

**PATRIMOINE** La députée CDH interpelle ce jeudi Rudi Vervoort

- La mise en conformité des vieux ascenseurs est exigée depuis 2003.
- Julie de Groote craint que la modernisation menace de remplacement les structures très anciennes.
- Certains dénoncent un système biaisé et estiment que d'autres solutions sont envisageables.



**Julie De Groote veut des explications.** © PABLO GARRIGOS.

Ils sont un des joyaux de Bruxelles, témoins de l'Art Nouveau et du passé florissant de l'architecture belge. Pourtant, aujourd'hui, les ascenseurs en bois et en fer forgé d'antan sont menacés, selon la députée bruxelloise Julie de Groote (CDH). Ce jeudi, dans une question ouverte au ministre-président Rudi Vervoort (PS), elle interpellera le gouvernement sur les détails de l'application d'un arrêté royal de 2003, qui impose de mettre aux normes avant 2022 tous les ascenseurs mis en service avant le 1<sup>er</sup> juin 1999.

Les modèles les plus antiques sont donc directement concernés, ce qui pose un problème : peut-on complètement remettre à niveau des ascenseurs vieux de plusieurs décennies ? « L'obligation de mettre en conformité des ascenseurs protégés constitue un défi », remarque-t-elle. De son côté, Paul Mariën, ascensoriste de père en fils, ne comprend toujours pas cette mesure : « L'arrêté royal a été très dur pour les vieux immeubles. » Dans les grandes lignes, il est question de donner aux services externes de contrôle

technique (SECT) le rôle de contrôler la conformité de ces ascenseurs, selon des critères précis. « Ils ont une check-list de 77 points pour tout remplacer », explique Paul Mariën. L'exemple type étant les gaines ouvertes, stigmatisées comme étant potentiellement dangereuses si l'on introduit un membre ou un objet à travers la grille.

« Oui, si la fermeture n'est pas assez haute, il y a un risque, admet l'artisan. Mais je n'ai jamais vu ça. » Pour lui, les SECT mettent de la mauvaise volonté en voulant appliquer des mesures drastiques sans prendre en compte l'histoire architecturale de l'ascenseur. « Il y a des ascenseurs qui ont plus de quatre-vingts ans et qui marchent très bien ! », ajoute-t-il. L'ascenseur Edoux de la Tour Eiffel, par exemple, a transporté, en 83 ans de service, près de 45 millions de personnes sans aucun accident. »

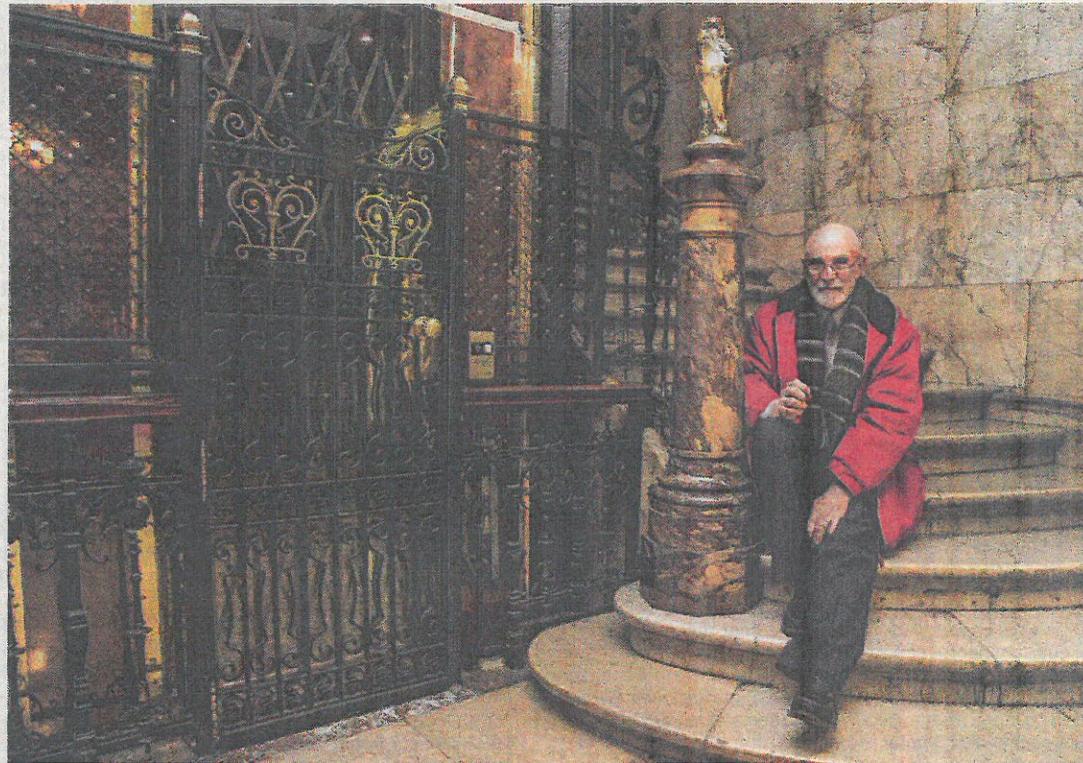
Une historienne de l'art dans son entourage ne cache pas son incompréhension : « Ces ascenseurs sont uniques. » En effet, dans beaucoup d'immeubles de l'époque Horta et des autres architectes de l'Art Nouveau, les ascenseurs représentent un trésor difficile à manipuler et donc à moderniser. « A l'époque, le hall d'entrée était le point d'orgue de l'habitation », ajoute la spécialiste.

## Éviter le remplacement

Du fait de la particularité de chaque cage et de chaque ascenseur, il paraît extrêmement difficile d'appliquer une norme régie par un formulaire très rigide. Surtout que pour les propriétaires, cela implique un coût monumental de rénovation, parfois plus de 60.000 euros pour simplement appliquer des vitres autour de l'ascenseur. « Les propriétaires ont tellement peur qu'ils disent très vite oui pour remplacer leur ascenseur par un modèle moderne », regrette l'historienne. Pourtant, depuis 2003, un collectif s'est créé pour défendre les intérêts des propriétaires d'ascenseurs anciens.

Le Comité contre la transformation obligatoire des ascenseurs regroupe ainsi tous les particuliers qui dénoncent les

## PORTRAIT



**Robert Verstraeten consacre son travail aux ascenseurs depuis plus de 40 ans.** © JOAKEEM CAMANS (ST.)

## Un orfèvre des cages d'immeuble

Robert Verstraeten est un perfectionniste. Lorsqu'il se rend à l'hôtel Métropole, près de la place De Brouckère, cet ingénieur en électronique en profite pour inspecter les recoins de la structure du très ancien ascenseur : « Ici, on a stabilisé la cage du rez-de-chaussée en respectant les motifs du fer forgé », montre l'ingénieur. Depuis 1970, Robert Verstraeten a consacré sa carrière à concevoir des ascen-

seurs, modernes et anciens, en essayant de concilier technologie et esthétique. « J'ai commencé chez Thysens en 1970, raconte-t-il. Tout était fait en Belgique. » Mais aujourd'hui, beaucoup de firmes importent en Belgique les matériaux et font appel à une main-d'œuvre étrangère. « En Belgique, tout le monde peut travailler dans un ascenseur, ce n'est pas normal », dénonce Robert Verstraeten. A l'hôtel Métropole, l'ingénieur lutte avec Paul Mariën contre les mesures exigées par les ser-

vice de contrôle : « des panneaux de verre de deux mètres cinquante, c'est irréaliste », pour Robert Verstraeten. A la place, l'ingénieur travaille actuellement sur des rideaux de cellules photosensibles. « Dès que quelqu'un introduit sa main entre les grilles, l'ascenseur s'arrête. La personne ne risque plus d'avoir la main broyée », explique-t-il. Une solution simple, et surtout presque dix fois moins chère que d'installer des panneaux de verre.

P. VE. (ST.)

ceillères dont font preuve les SECT dans leur vérification. Car un autre système existe : la méthode d'analyse de risque de Kinney. Selon cette méthode datant de 1976, les risques sont évalués directement après l'examen de l'ascenseur, afin d'appliquer une solution locale et particulière au modèle. Mais cette méthode, aucun SECT ne veut plus l'appliquer, préférant se référer à l'arrêté de 2003. Une attitude que certains n'hésitent pas à voir comme une soumission

aux grands groupes d'ascenseurs industriels...

Pour Julie de Groote, il faudra donc obtenir des réponses de la part du gouvernement sur ce sujet particulièrement préoccupant. « C'est un dossier que je défends depuis longtemps, revendique la députée. Il faut défendre les spécificités bruxelloises. » Aujourd'hui, très peu d'ascenseurs sont classés au patrimoine, et seuls certains sont considérés comme « architecture exceptionnelle ». Pour entretenir ce

patrimoine, la députée propose notamment de créer des formations d'entretien d'ascenseur ancien. « Cela pourrait permettre de développer des filières qui préparent les jeunes à un métier typiquement bruxellois », explique Julie de Groote. Car si vous n'avez personne pour entretenir ce patrimoine, non seulement vous le perdez, mais vous perdez aussi le savoir-faire bruxellois. » ■

PAUL VERDEAU (st.)